

Fiduciaire Actualités.



Indice des prix à la consommation (Base 2004 = 100)

2015	Indice santé *	Indice normal
Janvier	121,49	122,22
Février	121,84	122,72
Mars	121,65	122,79
Avril	122,12	123,26
Mai	122,17	123,45
Juin	122,38	123,64
Juillet	122,42	123,64
Août	122,71	123,72
Septembre	122,71	123,81
Octobre	123,51	124,24
Novembre	123,52	124,37
Décembre	123,46	124,21

* à utiliser pour l'indexation des loyers, salaires, et allocations sociales

Indice ABEX

Année	Indice
Novembre 2015	744
Mai 2015	744
Novembre 2014	745
Mai 2014	744
Novembre 2013	730
Mai 2013	739
Novembre 2012	729
Mai 2012	711
Novembre 2011	705
Mai 2011	694

Source: Association belge des experts - www.abex.be

Prix moyens des carburants 2015

Le service des prix du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie a constaté les prix des carburants moyens suivants par litre (TVA comprise) - en EUR

Essence 95 RON	1,4398 EUR
Essence 98 RON	1,5033 EUR
Diesel	1,2240 EUR
LPG	0,4535 EUR

Cours de change indicatifs au 31.12.2015 (cours indicatifs de l'euro)

Pays	Code devise	1 EUR =	Pays	Code devise	1 EUR =
Australie	AUD	1,49352	Nouv.-Zélande	NZD	1,58763
Belgique	EUR	1,0000	Pologne	PLN	4,29125
Bulgarie	BGN	1,9558	Roumanie	RON	4,53335
Canada	CAD	1,50943	Tchéquie	CZK	27,02078
Danemark	DKK	7,46274	Turquie	TRY	3,16832
Hongrie	HUF	315,3869	États-Unis	USD	1,08585
Hong Kong	HKD	8,44312	Royaume-Uni	GBP	0,73680
Japon	JPY	130,6336	Afrique du Sud	ZAR	16,79025
Norvège	NOK	9,62091	Suède	SEK	9,15933
			Suisse	CHF	1,08746

Avantages de toute nature - exercice d'imposition 2017

Fourniture gratuite de chauffage

- au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise 1.910 EUR par an
- aux autres bénéficiaires 860 EUR par an

Fourniture gratuite d'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage

- au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise 950 EUR par an
- aux autres bénéficiaires 430 EUR par an

Fourniture gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, ...

- par personne occupée à temps plein 5.950 EUR

Mise à disposition gratuite de biens immobiliers appartenant à une personne morale

- non bâtis RC indexé x 100/90
- bâtis
 - si revenu cadastral (RC) ≤ 745 EUR RC indexé x 100/60 x 1,25
 - si revenu cadastral (RC) > 745 EUR RC indexé x 100/60 x 3,8
 - immeubles meublés Montants susmentionnés + 2/3

Déduction TVA voiture de tourisme et ATN

- méthode 1: utilisation professionnelle réelle
- méthode 2: formule sémi-forfaitaire

% privé:

$$\frac{((\text{distance domicile-lieu de travail} \times 2 \times 200 \text{ jours}) + 6000 \text{ km})}{\text{distance totale parcourue par le véhicule au cours d'une année civile}} \times 100$$

% prof: 100% - % privé

- méthode 3: forfait général de 35 %

Baromètre Financier

Consultez chaque mois le Baromètre Financier sur notre site internet

www.deloitte.com/be/barometrefinancier

Editeur responsable

Henk Hemelaere

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la rédaction. Malgré tous les soins apportés à cette édition, la rédaction ne peut être tenue pour responsable des erreurs et omissions éventuelles qui subsisteraient dans les textes publiés.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Deloitte habituel, ou téléphonez au numéro 09 393 75 85.

© 2016 Deloitte Fiduciaire
Designed and produced by the Creative Studio at Deloitte Belgium

Anvers - Bruges - Bruxelles (Jette) - Charleroi - Courtrai - Gand - Hasselt - Liège - Louvain - Roulers



Avantage de toute nature résultant de l'utilisation d'un véhicule à des fins personnels

ATN = prix catalogue x émission de CO₂ x 6/7 x taux d'amortissement (min. 1.250 EUR) - Revenus 2016

Prix catalogue	<ul style="list-style-type: none"> Etat neuf: valeur facturée TVA, options, réductions comprises Véhicules utilisées: prix catalogue à l'état neuf lors d'une vente à un particulier, tva, options, réductions comprises 		
Emission CO ₂	Diesel	5,50 %	+ 0,1 % par gram émission de CO ₂ > 89 - 0,1 % par gram émission de CO ₂ < 89
	Essence	5,50 %	+ 0,1 % par gram émission de CO ₂ > 107 - 0,1 % par gram émission de CO ₂ < 107
Minimum	4 %		
	18 %		

* correction en fonction de l'âge du véhicule par période de 12 mois la valeur catalogue diminue de 6 % (un mois commencé compte pour un mois complet). Ce pourcentage ne peut jamais être inférieur à 70 %.

Aperçu des pourcentages de déduction pour investissement pour l'exercice d'imposition 2017

	Personnes physiques	PME	Autres sociétés
Brevets	13,5 %	13,5 %	13,5 %
Investissements économiseurs d'énergie	13,5 %	13,5 %	13,5 %
Investissements en recherche et développement ("R&D") respectueux de l'environnement	13,5 %	13,5 %	13,5 %
Systèmes d'extraction ou d'épuration de l'air	13,5 %	13,5 %	13,5 %
Sécurisation (locaux professionnels/véhicules de société)	20,5 %	20,5 %	-
Réutilisation des emballages	-	3 %	3 %
Navires	-	30 %	30 %
Autres investissements	8,0 %	8,0 %	
Investissements dans des immobilisations numériques (systèmes de facturation, paiement et sécurisation)	13,5 %	13,5 %	-
Déduction étalée accrue investissements verts en recherche et développement ("R&D")	20,5 %	20,5 %	20,5 %
Déduction étalée autres investissements	10,5 %	-	-
Déduction étalée investissements dans des moyens de production de produits de haute technologie	20,5 %	20,5 %	20,5 %

Un certain nombre de pourcentages sont soumis à des conditions. Pour plus d'infos: www.deloitte.com/be/deduction-investissement

Pourcentage des intérêts notionnels

Grandes sociétés

Ex. 2017: 1,131 %

Ex. 2016: 1,630 %

PME

Ex. 2017: 1,631 %

Ex. 2016: 2,130 %

Rémunération min. d'un administrateur personne physique

Pour l'exercice d'imp. 2017: 36.000 EUR

Pour l'exercice d'imp. 2016: 36.000 EUR

Taux d'intérêt légaux - retard de paiement

2016

Base annuelle

Impôt des sociétés

Impôt des personnes physiques

Précompte professionnel 7 %

Précompte mobilier

Précompte immobilier

Intérêts judiciaires:

• transactions commerciales (1er sem. 2016) 8,50 %

• transactions civiles et transactions autres que commerciales 2,25 %

TVA 9,60 %